AQDRLL INFO

N°57– Février 2019

La saga des problèmes en CHSLD se poursuit

Encore une fois, le CHSLD L'Eden de Laval s'est retrouvé dans les pages du Journal de Montréal le 14 janvier dernier. La journaliste Dominique Scali relate quelques-unes des situations vécues par les résidents de ce CHSLD privé conventionné qui a fait l'objet de nombreuses plaintes depuis 2014. On peut lire l'article complet en cliquant sur le lien suivant : www.journaldemontreal.com/2019/01/14/encore-de-mauvais-soins

Un problème connu

Rappelons que l'AQDR Laval-Laurentides a dénoncé une situation similaire dans ce CHSLD en février 2018 et malgré un communiqué et une lettre envoyée au CISSS de Laval, force est de constater que les choses n'ont pas tellement changé malheureusement.

Comment se fait-il, qu'en 2019, dans une société aussi avancée qu'est le Québec, nous assistions encore à des situations aussi inacceptables? Vers qui nous tourner pour exiger des changements ? Vers la direction de L'Eden, qui nous dira sans doute que les normes sont respectées, qu'on manque de personnel mais que tous les efforts sont faits… Vers le CISSS de Laval, qui nous dira probablement qu'un plan d'action est en voie d'élaboration et que le CISSS compte éventuellement déployer plus de ressources… Vers le ministère de la Santé et des Services Sociaux qui retournera la balle vers le CISSS de Laval. Vers les politiciens qui, tous partis confondus, formuleront de belles promesses ou plutôt de beaux engagements électoraux, c'est plus officiel.

Poser des gestes, s'exprimer

Pourquoi n'arrive-t-on pas à améliorer les choses ? L'expertise abonde, tant dans les universités que sur le terrain, les « belles idées » pullulent, notamment celles mises de l'avant par la CAQ qui forme actuellement le gouvernement, et nous sommes convaincus que le personnel des CHSLD ne demande pas mieux que de collaborer pour améliorer les conditions de vie des résidents. Il faut vraiment que tous les organismes concernés par les questions se rapportant à la qualité de vie des personnes vivant en CHSLD se mobilisent afin de convaincre les décideurs politiques d'agir sans délai pour améliorer la situation.

La réflexion sur l'aide à mourir continue

L'aide à mourir est revenue en force dans l'actualité : en effet, Jean Truchon et Nicole Gladu contestent les lois (fédérale et québécoise) qui leur refusent l'aide à mourir parce qu'ils ne sont pas en fin de vie. Or, tous deux sont atteints d'une maladie grave et incurable avec des souffrances qu'ils jugent intolérables de devoir continuer à supporter le reste de leur vie.

En 2015, la Cour suprême avait tranché la question : l'aide à mourir peut être administrée à des personnes adultes capables d'y consentir clairement, atteintes de « problèmes de santé graves et irrémédiables » leur causant des souffrances (physiques ou psychologiques) « persistantes » qui leur sont « intolérables ». Ottawa a fini par légiférer en juin 2016, mais en apportant une restriction par le critère éminemment flou de « mort raisonnablement prévisible ».

C'est ainsi que certains patients qui ne sont pas en fin de vie se laissent mourir de faim et de soif. Ils peuvent finir d'ailleurs à être admissibles à l'aide à mourir, leur mort devenant « raisonnablement prévisible »! L'absurdité remplace ici la dignité…

On voit une énorme disparité d'une région du Québec à une autre (c'est aussi le cas de la sédation palliative continue). Le Devoir mentionne que « une demande sur trois ne se réalise pas au Québec, et jusqu'à la moitié des demandes restent en plan dans les régions de Laval, Lanaudière et, dans une moindre mesure, à Montréal ». Un autre article relève que « c'est à Montréal, à Laval et dans Lanaudière que les taux de sédation administrée sont les plus bas au Québec, avec à peine 10 sédations pour 100 000 habitants, un taux cinq fois moins élevé que dans la Capitale-Nationale, ou même l'Abitibi, une région éloignée.» Il y a donc des régions où les carences en termes de suivi de fin de vie sont évidentes. Les soins palliatifs continuent d'être déficients, notamment en hôpital, là où la moitié des gens meurent au Québec.

On parle d'ouvrir la réflexion sur l'inscription de l'aide à mourir dans les volontés anticipées. Mais il faudrait déjà s'assurer de la cohérence de la réponse aux personnes qui, actuellement, la demandent avec insistance et se la voient refuser ou se voient imposer des délais qui compromettent leur lucidité.

Anne Falcimaigne

À votre agenda

Nos conférences gratuites

Mardi 26 février 13h30 : Les directives médicales anticipées (DMA)

Les directives médicales anticipées (DMA) consistent en un écrit par lequel une personne majeure et apte à exprimer sa volonté indique à l'avance les soins médicaux qu'elle accepte ou refuse de recevoir dans le cas où elle deviendrait inapte à consentir à des soins dans des situations cliniques précises. Elles seront versées au Registre des directives médicales anticipées accessible aux professionnels de la santé qui leur permet de connaître les volontés de soins des personnes.

Notre conférencier explique comment obtenir et remplir le formulaire des Directives médicales anticipées élaboré par la Régie de l'assurance maladie du Québec.

Carrefour Axion 50 plus (Place des aînés), 435 boul. Curé-Labelle salle 209

Information et réservation 450-978-0807 ou 1-844-978-0807

Mardi 26 mars 2019 13h30

Les revenus de retraite et les crédits gouvernementaux pour aînés

Connaissez-vous bien les programmes gouvernementaux ainsi que les revenus de retraite qui s'adressent à vous ? Les crédits d'impôts, les exemptions de taxes, les suppléments que vous pourriez avoir à votre revenu ? Cette conférence du Carrefour d'information des aînés vous permettra de cibler quel programme peut s'appliquer à vous et comment l'obtenir.

Carrefour Axion 50 plus (Place des aînés), 435 boul. Curé-Labelle salle 209

Information et réservation 450-978-0807 ou 1-844-978-0807

Canadian Victims Bill of Rights

Being a victim of crime can be overwhelming. No one is ever prepared for something like this.

To obtain justice, you may have to report the crime to the police and participate in the criminal justice system. This can be a complex and confusing process.

Know that you are not alone. There are resources that can help you every step of the way. Since 2015, the Canadian Victims Bill of Rights recognizes your right to safety, protection, information and participation in the criminal justice system. It also recognizes your right to restitution and your right to file a complaint if these rights are not respected.

Association québécoise
Plaidoyer-Victimes

This brochure explains these rights and provides you with a list of helpful resources. With this information, you'll be able to exercise your rights and get help when needed.

This Bill is not the only piece of legislation that recognizes victims' rights. To learn more about other laws that may apply to you, see the guides in the series The Rights and Recourses of Victims of Crime at www.aqpv.ca .

You can find the brochure HERE

Pour la version française c'est ICI

Linda Lapointe
Députée fédérale de
Rivière-des-Mille-Îles

450 420-5525
linda.lapointe@parl.gc.ca
61, chemin de la Grande-Côte
Boisbriand (Québec) J7G 1C8

Ramez Ayoub
Député fédéral de
Thérèse-De Blainville

450 965-1188
ramez.ayoub@parl.gc.ca
201, boul. Curé-Labelle, bur. 401
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 2X6

Les aînés apportent une contribution significative et précieuse à leur famille, à leur communauté et à la société. C'est la raison pour laquelle notre gouvernement a pris des mesures concrètes pour soutenir les aînés en augmentant le Supplément de revenu garanti, en rétablissant l'âge de la retraite à 65 ans et en bonifiant le Régime de pensions du Canada.

Clinique d’hiver Laval et Laurentides

Une nouveauté cette année

Les cliniques d’hiver sont des cliniques qui existent déjà, mais qui offrent davantage de disponibilités pour des consultations médicales en cas de problèmes mineurs. En plus d’accueillir leurs patients habituels, ils offrent des consultations aux personnes n’ayant pas de médecin de famille.

Laurentides

En plus de ces cliniques d'hiver, la grande majorité des médecins de la région des Laurentides s’est mobilisée pour répondre aux nombreux besoins de consultation médicale de la population en cette période de l’année. Ainsi, plusieurs ont augmenté la disponibilité de plages horaires afin d’accueillir des patients pour des urgences mineures. Ainsi, les citoyens de notre région n’ayant pas de médecin de famille y trouveront une alternative aux salles d’urgence des hôpitaux.

Un numéro unique pour obtenir un rendez-vous

Afin de faciliter l’accès à ces consultations médicales offertes tant par les cliniques d’hiver que par les médecins de notre région, le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) des Laurentides a mis en place une ligne téléphonique sans frais pour la prise de rendez-vous, il s’agit du

1 844 834-4263.

N’hésitez pas à partager cette information en grand nombre aux usagers du CISSS des Laurentides, mais également à vos familles et aux membres de votre entourage résidants dans notre grande région!

Laval

Pas de numéro de téléphone unique à Laval, mais 18 cliniques offrent de la consultation le jour même ou le lendemain.

Pour consulter la liste des établissements c’est ICI

Nouveau Guide alimentaire canadien

Santé Canada dévoilait le 22 janvier dernier le nouveau Guide alimentaire canadien qui n'avait pas été revu depuis 1992.

Les nouvelles recommandations alimentaires canadiennes incluent des conseils pratiques pour les Canadiens à propos des choix alimentaires sains et des saines habitudes alimentaires. Du nombre, mentionnons :

⇒ manger beaucoup de légumes et de fruits;

⇒ manger des aliments protéinés;

⇒ choisir des aliments à grains entiers;

⇒ faire de l'eau sa boisson habituelle.

La saine alimentation ne se résume pas seulement aux aliments que vous mangez. Le Guide alimentaire encourage à :

⇒ cuisiner plus souvent;

⇒ savourer les aliments;

⇒ porter attention aux habitudes alimentaires;

⇒ prendre des repas en compagnie d'autres personnes.

Une saine alimentation pour les aînés

Une section du guide s'adresse particulièrement aux aînés puisqu'une saine alimentation est essentielle pour vieillir en santé.

Plus d'information sur cette partie ICI

Pour plus d'information vous pouvez consulter le guide sur le site internet de Santé Canada ICI

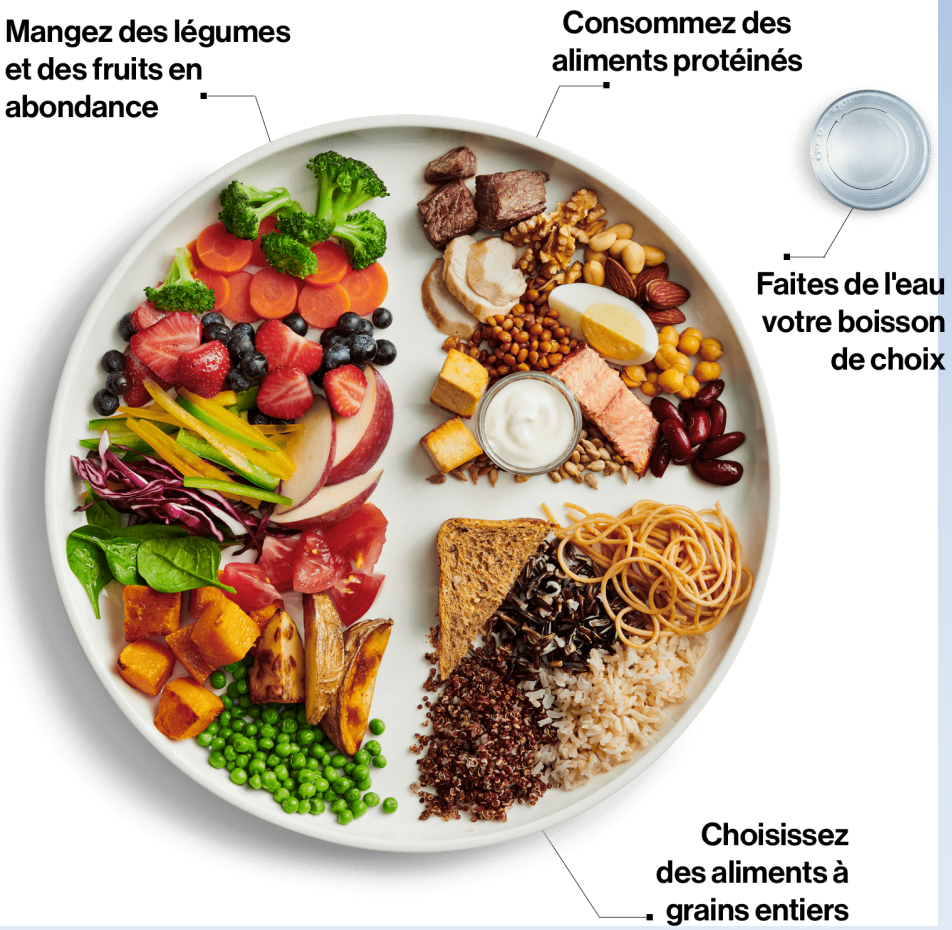

Rapport: Améliorer la qualité de vie et les soins pour les personnes vivant avec la démence et leurs aidants

Un groupe d'experts de l'Académie canadienne des sciences de la santé sur la démence a rendu public en janvier son rapport exposant les priorités pour une stratégie nationale en matière de démence.

L'évaluation, intitulée *Améliorer la qualité de vie et les soins pour les personnes vivant avec la démence et leurs aidants : évaluation nationale de l'ACSS des soins aux personnes vivant avec la démence*, a été effectuée par un groupe de six experts multidisciplinaires distingués, présidé par le Dr Howard Bergman, directeur du Département de médecine de famille à l'Université McGill. L'Agence de la santé publique du Canada a confié au groupe d'experts le mandat de produire une évaluation officielle fondée sur des données probantes de l'état des connaissances sur la démence pour aider à faire progresser et à éclairer l'élaboration d'une stratégie nationale sur la démence.

L'évaluation a révélé que la qualité de vie des personnes vivant avec la démence et celle de leurs aidants, ainsi que l'accès aux soins de santé et aux services sociaux, peuvent être améliorés à tous les stades de la démence. Sur la base des meilleures preuves scientifiques et des pratiques exemplaires émergentes, le rapport d'évaluation recommande que l'élaboration d'une stratégie nationale sur la démence tienne compte des sept priorités suivantes :

- Favoriser la participation active des personnes atteintes de démence
- Prévention, sensibilisation et approches pour bien vivre avec la démence
- Améliorer les services sociaux et les soins de santé offerts aux personnes atteintes de démence
- Éducation et soutien des aidants
- Bâtir et soutenir la main-d'œuvre du secteur des services sociaux et des soins de santé
- Créer et traduire des connaissances sur la démence
- Soutenir la recherche et l'innovation à tous les stades de la démence

Télécharger le rapport complet

Un testament : ce n’est pas pour moi ?

Vous n’êtes pas convaincu que vous devriez faire votre testament, car comme tout le monde le sait «faire un testament chez le notaire, ça coûte cher». De toute manière, vous avez bien peu de biens à léguer et vous avez entendu dire que vos héritiers seront les mêmes avec ou sans testament. Mais, en êtes-vous bien certain ?

Sachez premièrement que décéder sans testament, coûtera presque toujours plus cher à vos héritiers que si vous aviez fait un testament notarié de votre vivant. Et ce, sans compter tous les tracas et démarches supplémentaires que cela leur occasionnera. Ainsi, un document devra être préparé par un notaire après votre décès pour attester qui sont vos héritiers et qui ils ont désigné comme liquidateur, évidemment, s’ils s’entendent pour ce faire.

Deuxièmement, en l’absence de testament c’est la loi qui déterminera qui seront vos héritiers. Il est vrai que dans certains cas, les personnes que vous auriez désignées comme héritiers dans un testament seront les mêmes que celles établies par la loi. Mais il serait imprudent de présumer d’un tel résultat !

Pour illustrer notre propos, prenons le cas de Pauline, 88 ans, célibataire et sans enfant. Elle n’a pas souhaité faire de testament étant persuadée que sa sœur Mireille, seule à lui survivre dans une famille de 7 enfants, lui succéderait comme unique héritière. Malheureusement, Pauline faisait erreur. La Loi stipule que les enfants de ses frères et sœurs prédécédés hériteront de la part de leurs parents. Nous nous retrouvons donc au final avec 20 héritiers, dont certains n’habitent plus le Québec. Ce n’est certes pas le genre d’héritage que Pauline voulait laisser à sa sœur.

Un testament aurait pu éviter toutes ces difficultés. Pauline aurait pu y constater ses volontés, tout en s’assurant qu’elles soient respectées après son décès. Ainsi, elle aurait pu déterminer à qui et comment seront distribués ses biens ainsi que la personne qui sera responsable de liquider sa succession (liquidateur). Elle aurait même pu y constater son consentement au don d’organes et y préciser ses volontés relatives à ses funérailles.

Ne vous fiez pas aux ouï-dire, un testament c’est pour tout le monde. Le plus bel héritage que vous pourrez laisser à vos proches est une succession bien planifiée, avec un testament en bonne et due forme.

YVES LÉGARÉ
Complexes funéraires
Avec vous MD

Le temps des impôts
Le temps des fraudes…

Gouvernement du Canada

Avec le temps des impôts vient le temps des fraudeurs. Plusieurs stratagèmes sont utilisés et vous devez faire preuve de vigilance lorsque vous recevez par téléphone, courrier, message texte ou courriel, une communication frauduleuse qui prétend provenir de l'Agence du revenu du Canada (ARC) et qui demande des renseignements personnels, comme un numéro d'assurance sociale, un numéro de carte de crédit, un numéro de compte bancaire ou un numéro de passeport.

Il est possible que ces arnaqueurs insistent sur le fait que ces renseignements personnels sont nécessaires pour que vous puissiez recevoir un remboursement ou un versement de prestation. Les communications frauduleuses peuvent aussi comporter des menaces ou un langage intimidant visant à effrayer les gens et à les pousser à payer une dette fictive à l'ARC. D'autres communications invitent les contribuables à visiter un faux site Web de l'ARC où on leur demande ensuite de fournir des renseignements personnels pour vérifier leur identité. Il s'agit d'arnaques et les contribuables ne devraient jamais répondre à ces communications frauduleuses ni cliquer sur des liens fournis.

Pour repérer les communications qui proviennent vraiment de l'ARC, veuillez suivre les lignes directrices suivantes et sachez à quoi vous attendre lorsque l'ARC communique avec vous.

Activités de nos partenaires

Conférences de l'ALPA

Quand le stress et l'épuisement nous guette
Un proche aidant ne peut pas tout faire, tout seul et tout le temps. C'est pourquoi, sans aide, il peut s'exposer à des risques souvent sous-estimés pour sa santé, sa vie familiale, sociale et professionnelle. Il est primordial de connaître ses propres ressources et limites et de faire appel aux ressources de soutien disponibles dès le début de son parcours.
Animation: Rose-Marie Charest, psychologue, auteure et conférencière, a présidé l'Ordre des psychologues de 1998 à 2015.
Vendredi 8 février à 13h30 gratuit
Place des aînés (Axion 50+) 435 boul. Curé-Labelle, salle 101, Laval H7V 2S8

L'usure de compassion: jusqu'où aller sans se brûler?
L'usure de compassion, que l'on appelle parfois le « burn out » de l'aidant, est un épuisement extrême, tant psychologique que physique et émotionnel, qui peut atteindre toute les personnes qui aident d'autres personnes.
Votre santé mentale et physique est votre bien le plus précieux pour bien jouer votre rôle. Cette conférence vous permettra de prendre un temps de réflexion, de partager avec d'autres et de trouver vos propres moyens de protection afin de ne pas souffrir d'usure de compassion.
Animation:: Madeleine Fortier, conseillère, accompagnatrice, formatrice et auteure.
Mardi 19 février à 13h00 gratuit
Bureau de l'ALPA : 1850, boul. Le Corbusier, bureau 100,Laval (Québec) H7S 2K1

Activités de nos partenaires

Conférences du CATAL

Notre type de consommation et nos choix, quels rôles jouent-ils dans notre société?

Mercredi 20 février 2019 – De 13h30 à 15h30 Au centre communautaire Le Sorbier – Local 123, 140 rue Nadon, Laval

L'atelier vise à faire prendre conscience aux participants que la consommation responsable n'est pas seulement une question de droits et d'obligations mais aussi une question de valeur. Les participants pourront discuter de leurs habitudes de consommation. L'animatrice présentera les techniques utilisées par les publicitaires pour nous inciter à acheter.

Réservation : 450-622-1228

L'anxiété et la dépression

Mardi 12 mars 2019 – De 13h30 à 15h30 Au centre communautaire Le Sorbier – Local 116, 140 rue Nadon, Laval

Plusieurs aînés souffrent d'anxiété ou de dépression qui détériore leur qualité de vie et celle de leurs proches. Cette conférence a comme objectif de vous présenter les principaux symptômes d'anxiété et de dépression vécus par les aînés afin que vous puissiez les identifier et les différencier ainsi que des stratégies pour mieux les gérer sans médicament. Conférence présentée par ALPABEM (Association lavalloise de parents et amis pour le bien-être mental)

Réservation: 450-622-1228

Comité des usagers Laval

La sexualité chez les personnes hébergées

Mardi 12 février à 19h gymnase du Centre Axion 50+ de Laval (Place des aînés de Laval) situé au 435 Boulevard Curé Labelle à Laval

Conférencier : Daniel Geneau, neuropsychologue, spécialiste en psychogériatrie et directeur du Service d'expertise en psychogériatrie SEPEC

Réservation obligatoire car les places sont limitées

Date limite d'inscription : 10 février 2019

Inscription par courriel : cucssslaval@outlook.com ou par

le site WEB : www.cucssslaval.ca

Votre réservation vous sera confirmée par courriel

Activités de nos partenaires

Conférences du Quartier 50+ Saint-Jérôme

Vous offrez du soutien et des soins à un proche aîné qui a survécu à un AVC ? Cette conférence s'adresse à vous!

Venez en apprendre davantage sur les effets communs de l'AVC, la communication et l'aphasie. Cette conférence vous permettra également de connaître les ressources qui vous sont accessibles dans notre communauté

Mardi 12 février de 14h à 16h

Quartier 50 +, 425 boul. Jean-Baptiste-Rolland Est, Saint-Jérôme

Gratuit - Réservations via le www.quartier50.eventbrite.ca

Vous voulez faire du bénévolat ? À Laval ou dans les Laurentides ?

Venez nous voir !

L'AQDR Laval-Laurentides est à la recherche constante de bénévoles pour appuyer son conseil d'administration

- appels à nos membres
- organisation d'activités
- recherche de commanditaires
- co-animation d'ateliers
- analyse de dossiers
- rédaction d'articles

Informez-vous à 450-978-0807
ou 1-844-978-0807
ou aqdrlaval@aqdr.org

Vos droits, parlons-en !

Pour mieux comprendre les problèmes vécus par les personnes aînées et proposer des solutions concrètes, l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) a entrepris une vaste consultation en 2017.

Cela a permis de définir 4 enjeux, 10 droits ainsi que des solutions et propositions qui ont été regroupés dans un Cahier des revendications.

L'atelier ***Vos droits, parlons-en !*** propose de susciter la discussion sur ces enjeux et inciter les ainés à connaître et faire respecter leurs droits. Afin de favoriser les échanges, il est préférable que les groupes ne dépassent pas 20 personnes. L'atelier est gratuit et dure environ 2h avec pause.

Information et réservation:

Brigitte Tremblay
450-978-0807 ou
1-844-978-0807

Atelier gratuit !

AQDR
Laval-Laurentides
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE DES DROITS DES PERSONNES RETRAITÉES ET PRÉRETRAITÉES

La revue de presse

La résidente qui pourrait être à l'origine de l'incendie présentait des signes inquiétants dans les derniers jours Le Journal de Montréal, 9 janvier 2019

Encore de mauvais soins à l'Éden Journal de Montréal 16 janvier 2019

Vers une DPJ pour aînés ? Journal de Montréal 16 janvier 2019

CHSLD et résidences privées pour aînés: la ministre Blais veut plus d'inspections Journal de Montréal 16 janvier 2019

«S'il faut revoir la loi, on va le faire», dit Marguerite Blais Journal de Montréal 16 janvier 2019

Marguerite Blais est «allergique» aux mauvais traitements faits aux ainés Journal de Montréal 16 janvier 2019

Qualité des soins aux aînés: Québec va évaluer tous les CHSLD Radio-Canada 16 janvier 2019

Pénurie persistante de préposés aux bénéficiaires Le Devoir 18 janvier 2019

Soins à domicile : toujours pas d'argent frais pour répondre à la demande croissante Radio-Canada 19 janvier 2019

Sécurité des aînés: la ministre Blais prête à faire un tour de vis supplémentaire Radio-Canada 22 janvier 2019

Nos ateliers Fraude

Les personnes aînées sont LA cible de prédilection des fraudeurs qui font preuve d'une créativité accrue dans les nombreux pièges qu'ils leur tendent. C'est ainsi qu'en quatre ans, les vols d'identité au Québec ont connu une hausse de 1 285 % ! Et l'arnaque des grands-parents sévit sans cesse davantage dans les résidences pour personnes retraitées.

Mais ce n'est pas une fatalité ! Les personnes âgées peuvent se prémunir contre les pièges de fraudeurs et bien réagir en cas de problème. Il suffit qu'elles soient bien informées et qu'elles sachent faire appel aux ressources disponibles. L'atelier interactif gratuit *Serez-vous le prochain poisson ?* donne l'information utile et développe des réflexes adaptés aux dangers actuels.

Pour organiser un atelier *Serez-vous le prochain poisson ?*, réunissez un groupe d'au moins dix personnes et appelez l'AQDR Laval-Laurentides à 450 978-0807.

AQDR

Laval-Laurentides

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE DES DROITS DES PERSONNES RETRAITÉES ET PRÉRETRAITÉES

1450, boulevard Pie X, bureau 202
Laval, Québec H7V 3C1
450-978-0807
1-844-978-0807

Coordination

Brigitte Tremblay

Rédaction

Brigitte Tremblay
Michel Morel
Anne Falcimaigne

Notre mission

L'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) a pour mission exclusive la défense collective des droits culturels, économiques, politiques et sociaux des personnes aînées.

L'AQDR est un regroupement d'hommes et de femmes de toutes les régions du Québec qui œuvrent à la défense collective de leurs droits. Il existe des sections à travers tout le Québec, qui regroupent près de 25 000 personnes aînées.

Suivez-nous sur Facebook

et sur notre site aqdrlaval.org

NOS PARTENAIRES

Travail, Emploi et Solidarité sociale Québec

LAVAL

Axion 50 plus — Carrefour socioculturel et sportif

La Capitale — Assurance et services financiers

IRIS

BÉTONEL — Le vrai magasin de peinture — Dulux

Yves Légaré — Complexes funéraires

Tennis 13 Fitness

Groupe Forget — Audioprothésistes

SécuriGlobe — Cabinet de services financiers

Urgel Bourgie — Athos